

DANS CE NUMERO

Budget Primitif  
2014

## LETTRE D'INFORMATION

## Le budget primitif : qu'es aquo ?

Chaque année, toute collectivité locale vote un **budget primitif**. Il s'agit d'une **prévision budgétaire** pour l'année en cours.

Des ajustements sont possibles (et nécessaires) en cours d'année, en cas de recettes ou dépenses imprévues. Ces opérations font l'objet de décisions budgétaires modificatives examinées et votées en Conseil Municipal au cours de l'année.

Le budget primitif est obligatoirement **équilibré**, c'est à dire que les prévisions de recettes et de dépenses doivent coïncider.

Il se décompose en deux sections : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement**. Chacune de ces deux sections comporte des recettes et des dépenses, dont l'affectation comptable résulte de normes réglementaires.

### 1- La section de fonctionnement (286 068 €)

#### a. Les recettes de fonctionnement

En recettes de fonctionnement, la commune dispose principalement :

- des produits de la **fiscalité locale (106 012 €)**. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des impôts locaux pour l'année 2014, car le taux actuel est déjà supérieur à la moyenne des communes comparables. Nous ne souhaitons pas aggraver cette situation.
- des **dotations de l'Etat (48 597 €)**. Celles-ci sont en baisse par rapport à 2013, ce qui réduit les possibilités financières de notre Commune.
- de **l'excédent de fonctionnement de l'année précédente (109 714 €)**. Soulignons que cet excédent est presque entièrement absorbé par le déficit de la section d'investissement sur 2013 (- **30 848 €**), la participation de la Commune aux travaux de la station d'épuration, reportée à 2014 (**50 000 €**) et le reste à charge de la commune sur un emprunt de **70 000 €** remboursable en 2014.
- les **produits des services (15 000 €)**, qui concernent essentiellement le paiement de la cantine par les familles.

## b. Les dépenses de fonctionnement

Elles concernent notamment :

- les dépenses de personnel **(68 350 €)**.
- la participation aux travaux de la station d'épuration **(50 000 €)**.
- l'achat des repas pour la cantine **(20 000 €)**.
- les intérêts d'emprunts **(12 000 €)**.
- le virement à la section d'investissement, afin que celle-ci soit en équilibre **(43 384 €)**.

### Un effort pour l'école

Nous avons fait le choix d'augmenter la subvention pour l'achat de matériel scolaire, qui passe de 2 700 à 3500 €.

Cet effort permet de résorber l'inégalité qui existait au sein du R.P.I., car jusqu'à présent, notre Commune versait une subvention moins importante que les autres (Gibel et Montgeard).

### Trois Adjointes au lieu de quatre : c'est mieux, et pas plus cher ...

La dépense pour les indemnités des élus (7 000 € sur l'année) n'augmente pas en 2014. La municipalité a décidé d'élire trois adjointes afin de mieux répartir la charge de travail mais la présence d'un adjoint supplémentaire n'augmentera pas les dépenses puisque les adjointes, d'un commun accord et conscients des difficultés financières de la commune, ont décidé de diviser en quatre l'enveloppe de 7000 € (montant qui était octroyé jusqu'à présent au Maire et à 2 adjointes).

L'augmentation du nombre d'adjointes au Maire est donc sans incidence financière pour la Commune.

### Facture énergétique : nous devons mieux faire !

A terme, nous souhaitons mettre en place des solutions pour diminuer la facture énergétique de la commune (12 000 €), comme nous en avons pris l'engagement devant les électeurs. Cela passe par une modification des pratiques, et quelques investissements (performance énergétique des bâtiments, régulation du chauffage, optimisation de l'éclairage public) qui ne pourront être réalisés que dans les prochaines années. Les personnes qui souhaitent participer à cette réflexion sont évidemment les bienvenues.

## 2. La section d'investissement (129 920 €)

### a. Les recettes

Elles se décomposent ainsi :

- le virement de la section de fonctionnement **(43 384 €)**.
- la taxe d'aménagement (ex TLE) versée pour les constructions de logements neufs **(11 875 €)**.
- le fonds de compensation de la TVA (2817 €).
- les **subventions**, accordées à la commune pour des opérations précises. Cette année, nous pouvons compter sur une subvention du C.G. 31 relative à l'installation du bâtiment préfabriqué pour l'école. En revanche, une subvention pour l'achat du mobilier scolaire a été annulée, car nos prédécesseurs ont acheté le matériel avant la décision de subvention. Nous veillerons à éviter ce genre d'erreur qui pénalise les finances de la commune.
- la participation de la SAHLM « Les Cités Jardins » **(60 000 €)** pour le terrain où seront construits 14 logements sociaux. Les responsables nous ont confirmé le principe de cette participation, qui est toutefois conditionnée au démarrage effectif de l'opération. Celle-ci pourra débiter lorsque nous aurons solutionné le problème de l'accès au chantier.

## b. Les dépenses

Les principales dépenses d'investissement sont :

- les **annuités d'emprunts (91 000 €)**. Celles-ci incluent le remboursement de l'emprunt de 70 000 € contracté par l'ancienne équipe, qui doit être intégralement remboursé en 2014.
- les **opérations d'investissement**, qui seront forcément très limitées en 2014. Sont prévus les achats suivants :
  - matériel pour l'entretien des espaces verts (tondeuse et débroussailleuse) car le matériel actuel met en péril la sécurité de l'agent communal (**2 500 €**).
  - un ordinateur pour l'administration de la commune, et un logiciel adéquat (**4 000 €**).
  - un vidéoprojecteur pour l'animation des réunions d'information (**700€**). Ce matériel sera mis à la disposition de l'école pendant le temps scolaire.

Certaines opérations feront l'objet d'une demande de subvention au C.G.31, dont le montant total est estimé à **1 350 €**.

### Informatique et logiciel : pourquoi investir ?

Actuellement, la Mairie utilise un ordinateur ancien, fonctionnant sous WindowsXP (dont Microsoft a annoncé la fin du support technique).

Par ailleurs, notre version du logiciel Magnus arrive en fin de vie : l'éditeur n'assurera plus les maintenances, et l'Agence Technique Départementale (A.T.D.) qui effectue la formation des personnels, travaille désormais sur des versions plus récentes. En outre, la dématérialisation des documents officiels est une priorité de l'Etat (comme l'a rappelé le Préfet). Il est donc indispensable de renouveler le matériel informatique obsolète.

### Endettement des Communes : le réseau d'alerte

Le Percepteur nous a informés du fait que depuis une dizaine d'années, notre Commune a été placée dans un réseau d'alerte qui concerne les collectivités dont l'endettement est excessif. Comme nous l'annoncions pendant la campagne électorale, le désendettement est donc une priorité et une urgence.

En dépit de cette situation difficile, notre équipe travaille sur les futures opérations, qui pourront être menées à moindre coût, tout en répondant aux besoins qui s'expriment. La priorité est portée sur le réaménagement des locaux communaux, pour améliorer l'accueil scolaire et périscolaire. Des solutions sont actuellement à l'étude, et résulteront de la concertation avec les enseignants et parents d'élèves.

**L'intégralité des documents budgétaires est disponible et consultable en Mairie. Vous pouvez solliciter les élus pour toute question ou demande de précision sur ce Budget.**

**L'équipe municipale**